



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 septembre 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **ADMISSION EN NON VALEURS ARRETEES A LA DATE DU**
11 SEPTEMBRE 2017 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT -

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia Procuration
VIRZI Antoine Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte Absente jusqu'à la question n° 01
BALDO Antonio Procuration
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 24 jusqu'à la question n° 01 puis 25
Nombre de pouvoirs	: 09
Absent à la séance	: 02 jusqu'à la question n° 01 puis 01

Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2017 - Délibération n° 13 - Secteur Finances Locales -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

La Trésorerie Principale de Gardanne se charge du recouvrement des créances. Toutefois, certaines créances, malgré de multiples actions, demeurent irrécouvrables.

Il est proposé d'admettre en non-valeur les titres de recettes irrécouvrables constatés sur le budget du service de l'assainissement pour une somme de 2 417,54 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'admettre en non valeur des titres de recettes pour un montant de 2 417,54 euros sur le budget du service de l'assainissement.

ARTICLE 2 : Que les crédits nécessaires sont prévus au budget du service de l'eau, sur la nature 6541 de la section exploitation - taxes et produits irrécouvrables.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **28 SEP. 2017**

AFFICHEE LE : **28 SEP. 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **28 SEP. 2017**